

**Compte rendu de la Session du Conseil Communautaire**  
**du 10 juillet 2007**

L'an deux mil sept

Le 10 juillet

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice : 26

Date de convocation : 29 juin 2007

Présents : Mesdames LEDOUX, PROT, PORNET, DE BELLEFOND et RICHARD, Messieurs, DUBOIS, BLANCHET A, FLEURY, SAUVESTRE, ALLELY, CAMUS, VILLAIN, BOSCARINO, GAYE, MASSON, COULON, CHARTIER, POTIER, LALANGE S, LALANGE JF, VALET, BOISLAIGUE, BORGEAIS et RENARD.

Absents excusés: Mesdames NONNET, DUBUC et LEBLANC, Messieurs DOUADY, BLANCHET M, LOUPIAS, DAUBORD, NICAUD, PROUTEAU, DEFFONTAINES, LE SAUX, et FOUCRET.

Assistaient également : Madame MAROTTE, Messieurs MOULIN, BOURBONNAIS, membres suppléants.

**1. Rapport d'activités 2006**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (dite « loi Chevènement ») fait obligation aux Présidents d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de présenter un rapport d'activités annuel.

A cet effet, Monsieur le Président donne lecture de l'article L.5211-39 :

*« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».*

Monsieur le Président rappelle que ce même article informe que « les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Monsieur le Président donne lecture du rapport d'activités 2006. Suite à cet exposé, le Conseil Communautaire, prend acte du rapport d'activités 2006, présenté.

**2. Zone d'activités de l'Avis à MARTIZAY : Attribution du marché de travaux pour la viabilisation**

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » rappelle que dans le cadre du projet de viabilisation de la ZA de l'Avis à MARTIZAY, une consultation a été lancée pour le choix des candidats à la réalisation des travaux (marché négocié avec mise en concurrence conformément aux articles 65 et 66 du Code des Marchés Publics).

Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 29 mars 2007 dans la Nouvelle République et sur les sites Internet « CyberIndre » du Conseil Général de l'Indre et de la Communauté de Communes "Coeur de Brenne" le 23 mars 2007. Un affichage a eu lieu à la mairie de MARTIZAY et au siège de la Communauté de Communes. La date limite de réception des candidatures était fixée au 19 avril 2007 à 12 h00.

La commission « Appel d'offres » s'est réunie le jeudi 19 avril 2007 et a retenu les candidatures des entreprises suivantes :

Lot N°1 - VRD :

- BERRY ENVIRONNEMENT – 31 rue d'Auvergne – 36400 LA CHATRE
- SETEC – ZI La Martinerie- 36130 DIORS
- COLAS – Les orangeons - 36130 LE POINCONNET
- SCC- Les Miroux – 36290 PAULNAY
- BTS Travaux publics- ZAC Les Plantes - 36800 LE PONT CHRETIEN

Lot N°2 – Eclairage Public :

- VIGILEC - Zone Industrielle – BP 128- 37600 LOCHES
- ETDE - Les Grands Champs – BP 8004 – 37390 CHANCEAUX SUR LOIRE
- LABRUX SAS – La Barrière du Trône – 36300 LE BLANC
- BTS Travaux publics- ZAC Les Plantes - 36800 LE PONT CHRETIEN
- INEO Centre Les Gravais de Rigny – 36160 DESCARTES
- SPIE – 36000 CHATEAUROUX
- SDEL – ZI Les Noyers – 36150 VATAN
- SEGEC -70 rue Aristide Briand – 36400 MONTGIVRAY

Lot N°3 – Espaces verts :

- BERRY ENVIRONNEMENT – 31 rue d’Auvergne – 36400 LA CHATRE
- LONATI paysages – Route de Châteauroux – 36500 BUZANCAIS
- BTS Travaux publics- ZAC Les Plantes - 36800 LE PONT CHRETIEN
- GAUJARD ROME – 160 avenue d’Argenton – 36000 CHATEAUROUX
- FOUCRET BTP PAYSAGES – ZA de Villedieu – Niherne – 36320 VILLEDIEU SUR INDRE

Ces entreprises ont été admises à déposer une offre avant le 13 juin 2007 – 12 h00.

La Commission d’Appel d’Offres s’est réunie le 21 juin 2007 pour ouvrir les offres. Elle a alors décidé de négocier avec les entreprises du lot n°1 relatif aux VRD.

La CAO s’est réunie à nouveau le 10 juillet 2007 pour attribuer le marché comme suit :

Lot N°1 - VRD :

BTS Travaux publics de LE PONT CHRETIEN (36800) pour un montant total de 188 089,51 € HT.

Lot N°2 – Eclairage Public

BTS Travaux publics de LE PONT CHRETIEN (36800) pour un montant total de 16 550,00 € HT.

Lot N°3 – Espaces verts

LONATI paysages de BUZANCAIS (36500) pour un montant total de 3 095, 00 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l’unanimité, entérine les décisions de la commission Appel d’Offres et approuve le compte rendu de Monsieur le Président de la commission Appel d’Offres.

Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette opération. Des crédits sont inscrits au budget Affaires Economiques 2007, ils seront complétés lors du Budget 2008.

<b>3. Zone d’activités de l’Avis à MARTIZAY : Plan de financement prévisionnel</b>
--

Monsieur le Président rappelle le projet de viabilisation de la Zone d’Activités de l’Avis à MARTIZAY.

Il propose aux membres du conseil de solliciter une Dotation de Développement Rural auprès de l’Etat et une subvention Fonds Sud auprès de la Région Centre aux taux maximum pour cette opération dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût prévisionnel :

Plan topographique, études préalables et dossier de lotissement	23 400,00 €
Honoraires Maître d’œuvre (10 %)	20 773,50 €
Travaux de Viabilisation	207 734,51 €
SPS (2%)	4 154,70 €
Frais divers et publication	<u>1 000,00 €</u>
Total HT	257 062,71 €
TVA 19,6 % <sup>2</sup>	<u>50 384,29 €</u>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>307 447,00 €</b>

Plan de financement :

Fonds sud - Région Centre (25%)	64 265,70 €
Dotation de Développement Rural – Etat (25 %)	<u>64 265,70 €</u>
<b>Total subventions :</b>	<b>128 531,40 €</b>

Reste à la charge de la CDC 178 915,60 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le plan de financement prévisionnel proposé par le Président, et le charge de solliciter une subvention dans le cadre du Fonds Sud auprès de Région Centre, ainsi que la Dotation de Développement Rural auprès de l'Etat pour le projet de viabilisation de la Zone d'Activités de l'Avis à MARTIZAY.

### **3 bis- Zone d'activités de l'Avis à MARTIZAY : Consultation pour une mission SPS**

Monsieur le Président rappelle que pour la réalisation des travaux de viabilisation de la Zone d'Activités communautaire de l'Avis à MARTIZAY, il convient de nommer un coordonnateur SPS.

Il propose aux membres du conseil de lancer cette consultation sous forme d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de lancer la consultation pour désigner un coordonnateur, il charge Monsieur le Président de lancer la procédure légale de consultation sous forme d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des marchés publics et de signer les pièces nécessaires au bon déroulement de cette opération.

### **4. Zone d'activités Communautaire des Noraies - construction de deux ateliers relais: Consultation des entreprises pour les travaux de construction**

Monsieur le Président rappelle le projet de construction de deux ateliers relais sur la Zone Activités communautaire des Noraies. Pour la réalisation de ces travaux, il convient de lancer la consultation des entreprises. Aussi, il présente le dossier de consultation réalisé par le Cabinet d'architectes ALASSOEUR et BIAUNIER de CHATEAUROUX chargé de la maîtrise d'œuvre de ce projet. Compte tenu du coût prévisionnel des travaux, il propose de lancer la consultation des entreprises sous forme d'un marché négocié avec mise en concurrence conformément aux articles 65 et 66 du Code des Marchés Publics.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le dossier de consultation des entreprises, et charge le Président de lancer la procédure légale d'appel d'offres, sous forme d'un Marché négocié avec mise en concurrence conformément aux articles 65 et 66 du Code des Marchés Publics.

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Des crédits, nécessaires au lancement de ce projet sont inscrits au Budget Affaires Economiques 2007. Ils seront complétés lors de l'établissement du Budget Affaires Economiques 2008.

### **5. Zone d'activités Communautaire des Noraies- construction de deux ateliers relais: Consultation pour la mission SPS et le contrôle technique**

Monsieur le Président rappelle que pour le projet de construction de deux ateliers relais sur la Zone d'Activités des Noraies, il est nécessaire de nommer un coordinateur SPS et un contrôleur technique. Aussi, il propose de lancer la consultation des entreprises sous forme d'un Marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de lancer la consultation pour désigner un coordinateur SPS et un contrôleur technique. Monsieur le Président est chargé de lancer la procédure légale de consultation des entreprises sous forme d'une procédure adaptée (article 28) et de signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de cette opération. Des crédits sont inscrits au budget Affaires Economiques 2007, ils seront complétés lors de l'établissement du budget Affaires Economiques 2008.

### **6. Réhabilitation du logement 22 rue Hersent Luzarche à AZAY LE FERRON : Résultat de la consultation des entreprises**

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » rappelle au Conseil Communautaire la consultation lancée pour la réalisation des travaux de réhabilitation du logement situé 22 rue Hersent Luzarche à AZAY LE FERRON. Un avis d'appel à la concurrence est paru le 11 mai 2007 sur les sites Internet « CyberIndre » du Conseil Général de l'Indre et de la Communauté de Communes "Coeur de Brenne". Un affichage a eu lieu à la mairie d'AZAY LE FERRON et au siège de la Communauté de Communes. La date limite de réception des offres était fixée au lundi 11 juin 2007 à 12h00.

La commission « Appel d'offres » s'est réunie le mardi 10 juillet 2007 pour l'attribution du marché et a retenu les offres des entreprises suivantes :

Lot 1 : gros œuvre – démolition

Entreprise **LEDOUX sarl** d' AZAY LE FERRON (36290) pour un montant total de **13 618 ,81 € HT**

Lot 2 : cloisons – doublage – plafond – isolation

Entreprise **LEDOUX sarl** d' AZAY LE FERRON (36290) pour un montant total de **11 499,95 € HT**

Lot 3 : menuiserie

Entreprise **CBR** du PONT CHRETIEN (36800) pour un montant total de **9 932,01 € HT**.

Lot 4 : électricité – chauffage

Entreprise **GANDOLFI** de ECCUEILLE (36240) pour un montant total de **4 286,35 € HT**

Lot 5 : plomberie sanitaire – ventilation

Entreprise **GANDOLFI** de ECCUEILLE (36240) pour un montant total de **4 319,18 € HT**

Lot 6 : peinture – revêtements muraux

Entreprise **VILLERET sarl** de PALLUAU SUR INDRE (36500) pour un montant total de **7 452,99 € HT**

Lot 7 : carrelage - faïence

Entreprise **SMAC** de ST MAUR (36250) pour un montant total de **3 440,00 € HT**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, entérine les décisions de la commission Appel d'Offres et approuve le compte rendu de Monsieur le Président de la commission Appel d'Offres. Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette opération. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget Logements 2008.

**7. Réhabilitation du logement 22 rue Hersent Luzarche à AZAY LE FERRON : Plan de financement prévisionnel**

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » rappelle au Conseil Communautaire le projet de réhabilitation du logement situé 22 rue Hersent Luzarche à AZAY LE FERRON d'une superficie de 91,91 m<sup>2</sup>. La Maîtrise d'œuvre sera assurée par les services de la Communauté de Communes.

Il propose le plan de financement prévisionnel suivant :

**DEPENSES :**

Total HT travaux	58 250 €
TVA (19,6%)	<u>11 417 €</u>

**TOTAL TTC** **69 667 €**

**RECETTES :**

<b>Subvention départementale « Une commune – un logement »</b>	<b>13 970 €</b>
--	-----------------

*(152 € le m<sup>2</sup> réhabilité, plafonnée à 15 200 € par logement)*

<b>Reste à la charge de la CdC</b>	<b>55 697 €</b>
------------------------------------	-----------------

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire, approuve le plan de financement prévisionnel de ce dossier et charge le Président de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Indre dans le cadre du fonds départemental « une commune – un logement ».

**8. Réhabilitation du logement 3 rue du Parc à AZAY LE FERRON : Résultat de la consultation des entreprises**

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » rappelle au Conseil Communautaire la consultation lancée pour la réalisation des travaux de réhabilitation du logement situé 3 rue du Parc à AZAY LE FERRON et précise le déroulement de la procédure : Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 5 juin 2007 sur les sites Internet « CyberIndre » du Conseil Général de l'Indre et de la Communauté de Communes "Coeur de Brenne". Un affichage a eu lieu à la Mairie d'AZAY LE FERRON et au siège de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne ». La date limite de réception des offres était fixée au mercredi 27 juin 2007 à 12h00.

La commission « Appel d'offres » s'est réunie le mardi 10 juillet 2007 pour l'attribution du marché et a retenu les offres des entreprises suivantes :

Lot 1 : gros œuvre – démolition

Entreprise **LEDOUX sarl** d' AZAY LE FERRON (36290) pour un montant total de **13 132,08 € HT**

Lot 2 : cloisons – doublage – plafond – isolation

Entreprise **LEDOUX sarl** d' AZAY LE FERRON (36290) pour un montant total de **9 678,17 € HT**

Lot 3 : menuiserie

Entreprise **BHM** du BLANC (36300) pour un montant total de **8 686,00 € HT**.

Lot 4 : électricité – chauffage

Entreprise **MOULIS** et **DUPORT** de TOURNON ST MARTIN (36220) pour un montant total de **4 845,16 € HT**

Lot 5 : plomberie sanitaire – ventilation

Entreprise **TOUZET** de THENAY (36800) pour un montant total de **3 639,02 € HT**

Lot 6 : peinture – revêtements muraux et de sols souples

Entreprise **BIDAULT** de LEVROUX (36110) pour un montant total de **4 800,00 € HT**

Lot 7 : carrelage - faïence

Entreprise **LEDOUX sarl** d' AZAY LE FERRON (36290) pour un montant total de **6 467,45 € HT**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire entérine les décisions de la commission Appel d'Offres et approuve le compte rendu de Monsieur le Président de la commission Appel d'Offres. Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette opération. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Logements 2008.

<b>9. Réhabilitation du logement 3 rue du Parc à AZAY LE FERRON : Plan de financement prévisionnel</b>
--

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'acquisition de la maison située 3 rue du Parc à AZAY LE FERRON en vue de la réhabiliter en un logement locatif social de 89,22 m<sup>2</sup>. Il rappelle également que la Communauté de Communes « Cœur de Brenne » a bénéficié d'une subvention Régionale au titre des « Cœurs de Villages » pour l'acquisition de cette maison, ce qui ouvre la possibilité d'un financement régional au même titre pour les travaux de réhabilitation. La maîtrise d'œuvre sera assurée par les services de la Communauté de Communes "Coeur de Brenne". Aussi, il propose le plan de financement suivant :

**Coût prévisionnel :**

Travaux HT	51 247,88 €
Autres frais	3 700,00 €
SPS (2%)	<u>1 024,96 €</u>
<b>Total HT</b>	<b>55 972,84 €</b>
TVA 5,5 %	3 078,51 €
Total TTC	59 051,35 €

**Plan de financement :**

Subvention PALULOS	1 300,00 €
Subvention Région Centre « Cœur de Village »	<u>32 283,70 €</u>
Total des subventions	33 583,70 €
Reste à la charge de la CDC	25 467,65 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte le plan de financement proposé ci-dessus, et charge le Président de solliciter l'aide de l'Etat en fonction du code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R 323.1 à R 323.12.

Le Conseil Communautaire s'engage également à conserver le logement en cause dans le patrimoine de la Communauté de Communes pendant au moins 10 ans, et à signer avec l'Etat la convention spécifique à l'aide spécifique sollicitée : convention ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement. Le Président est chargé de solliciter une subvention du Conseil Régional au titre de l'opération « Cœur de Village », et de signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention des différents financements.

## **10. Réhabilitation 4 place ST Etienne à PAULNAY : Réalisation d'un prêt PALULOS**

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle au Conseil Communautaire la délibération n° 06/13-2004, relative à l'approbation du projet et du plan de financement pour la réhabilitation de la maison située 4 place ST ETIENNE à PAULNAY en un logement social.

Il propose de réaliser un emprunt de type PALULOS, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux conditions suivantes :

Montant :	52 000 €
Durée de la période d'amortissement :	80 trimestres
Taux d'intérêt actuariel annuel :	3,75 %
Taux annuel de progressivité :	0,00 %
Modalité de révision des taux :	Double révisabilité non limitée
Indice de référence :	Livret A
Valeur de l'indice de référence juin 2007 :	2,75 %
Durée du préfinancement :	3 mois
Echéances :	Trimestrielles
Commission d'intervention :	220 €

Les taux d'intérêts et de progressivité indiqués ci-dessus peuvent varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou en fonction du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A.

En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt émis par la Caisse des dépôts et des Consignations.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la proposition du Président de la Commission « Finances » et décide de réaliser un prêt PALULOS aux conditions proposées ci-dessus. Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que les demandes de réalisation de fonds. Les fonds seront inscrits en recettes au compte 1641 de la section d'investissement du budget Logements 2007.

## **11. Programme 2007 de modernisation de la voirie communautaire : Attribution du marché de travaux**

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » rappelle la délibération N°03/20-2007 relative au choix des procédures de consultation pour la réalisation des travaux de modernisation de la voirie Communautaire.

Il rappelle le déroulement de la procédure :

Un avis d'appel à la concurrence est paru dans la Nouvelle République le 23 mai 2007 et sur les sites Internet « CyberIndre » du Conseil Général de l'Indre et de la Communauté de Communes "Coeur de Brenne" le 18 mai 2007. Un affichage a eu lieu au siège de la Communauté de Communes "Coeur de Brenne". La date limite de réception des offres était fixée au 18 juin 2007 à 12 h00.

La commission « Appel d'offres » s'est réunie le jeudi 21 juin 2007 pour l'ouverture des plis et le 10 juillet 2007 pour l'attribution du marché comme suit :

### Lot N°1 : reprofilage aux enrobés et enduits

Entreprise **SGREG** de TOURS (37000) pour un montant total de **45 984,60 € HT**

### Lot N°2 : tapis aux enrobés chauds

Entreprise **SGREG** de TOURS (37000) pour un montant total de **109 902,75 € HT**

*dont tranche ferme : 86 892,70 € HT et tranche conditionnelle : 23 010,05 € HT*

### Lot N°3 : Scarification du support

Entreprise **EUROVIA - SCC** de PAULNAY (36290) pour un montant total de **52 505,80 € HT**

### Lot N°4 (MAPA) : Assainissement (fossés)

Entreprise **MULTON** de BOSSAY SUR CLAISE (37290) pour un montant total de **5 260,90 € HT**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine les décisions de la commission Appel d'Offres et approuve le compte rendu de Monsieur le Président de la commission Appel d'Offres, et autorise Monsieur le Président à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette opération. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2007.

## 12. Attribution du marché pour les travaux d'entretien de la voirie communautaire

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » rappelle la procédure de consultation lancée pour la réalisation des travaux d'entretien de la voirie Communautaire (Marché à bon de commandes) : dans un premier temps, une consultation a été lancée pour le choix des candidats à la réalisation des travaux d'entretien de la voirie Communautaire. Un avis d'appel à la concurrence est paru le 12 avril 2007 sur le site Internet « CyberIndre » du Conseil Général de l'Indre et sur le site de la Communauté de Communes "Coeur de Brenne". La commission « Appel d'offres » s'est réunie le mardi 29 mai 2007 et a retenu les candidatures des entreprises suivantes :

- SCC – Les Miroux – 36290 PAULNAY
- COLAS – 36330 LE POINCONNET
- APPIA Touraine – 37320 ESVRES SUR INDRE
- BESLAND Frères – 86100 SAINT SAUVEUR
- POULAIN – 36330 LE POINCONNET
- TOFFOLUTI – 14370 MOULT

Ces entreprises ont été admises à déposer une offre avant le 3 juillet 2007 – 12 h00.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à nouveau le 10 juillet 2007 et a retenu l'offre de l'entreprise **APPIA Touraine** – 37320 ESVRES SUR INDRE dont les prix sont les suivants :

- Reprofilage des chaussées à l'enrobé dense 0/6 : **98,05 € HT** la tonne
- Réalisation d'enduits superficiels bicouche 10/14, 6/10, 4/6 au bitume fluxé dosé à 2kg/m<sup>2</sup>: **2,63 € HT** le m<sup>2</sup>
- Réalisation de point à temps automatique à la journée: **1 663 € HT**
- Réalisation de point à temps automatique à la demi journée : **997,90 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, entérine les décisions de la commission Appel d'Offres et approuve le compte rendu de Monsieur le Président de la commission Appel d'Offres, et autorise Monsieur le Président à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette opération. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2007.

## 13. Restauration d'une classe à l'école primaire de MEZIERES EN BRENNE : Attribution du marché de travaux

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » rappelle au Conseil Communautaire la consultation lancée pour la restauration d'une classe à l'école primaire de MEZIERES EN BRENNE et rappelle le déroulement de la procédure : Un avis d'appel à la concurrence est paru sur les sites Internet « CyberIndre » du Conseil Général de l'Indre et de la Communauté de Communes "Coeur de Brenne » le 13 juin 2007. La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 29 juin 2007 à 12 h00. La commission « Appel d'offres » s'est réunie le mardi 10 juillet 2007 pour l'attribution du marché comme suit :

Lot N°1 : Menuiserie  
Infructueux

Lot N°2 : Electricité  
Entreprise **COSSARD** de MEZIERES EN BRENNE (36290) pour un montant total de **906,00 € HT**

Lot N°3 : Peinture  
Entreprise **VILLERET** de PALUAU SUR INDRE (36500) pour un montant total de **2 112,37 € HT**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire entérine les décisions de la commission Appel d'Offres et approuve le compte rendu de Monsieur le Président de la commission Appel d'Offres et autorise Monsieur le Président à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

## 14. Résultat de la consultation pour la réalisation de mesures volumétriques du gaz radon dans les écoles

Délibération reportée au prochain Conseil

## 15. Ecoles : Projet de convention avec l'Inspection Académique pour le développement de l'usage des technologies de l'information et de la communication

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire le projet de convention avec l'Inspection Académique pour le développement et l'usage des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement et en particulier dans le premier degré.

En effet, le Ministère de l'Education souhaite, en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, amplifier l'usage de ces technologies pour répondre aux grands enjeux de l'information.

En outre, le Ministère souhaite développer les Espaces Numériques de Travail (ENT). Ces outils numériques permettront aux enfants et professeurs des écoles d'avoir une meilleure organisation du travail scolaire et un rapprochement avec les familles.

Notre territoire étant particulièrement orienté vers le développement de ces technologies, l'Inspection Académique a sollicité notre partenariat ainsi que celui des Communautés de Communes d'ISSOUDUN et de Brenne -Val de Creuse afin d'expérimenter cette mise en œuvre.

Monsieur le Président propose d'accepter la convention relative à ce partenariat dont il donne lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte le projet de partenariat avec l'Inspection Académique de l'Indre pour le développement et l'usage des technologies de l'information et la communication, et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

#### **16. Projet de convention avec la Ville de CHATEAUROUX relative aux frais de fonctionnement des écoles**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire le projet de convention avec la ville de CHATEAUROUX pour la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques Castelroussines fréquentées par des élèves de notre territoire. Il rappelle que cette convention fait suite à une dérogation de droit accordée à un enfant qui fréquentera l'école maternelle de Touvent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte le projet de convention avec la ville de CHATEAUROUX pour la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques Castelroussines fréquentées par des élèves de notre territoire et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

#### **17. Attribution du marché pour la fourniture de matériel informatique**

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » rappelle au Conseil Communautaire la consultation lancée dans le cadre d'un groupement de commandes avec les communes de ST MICHEL EN BRENNES, STE GEMME et OBTERRE pour la fourniture de matériel informatique, et précise le déroulement de la procédure :

Un avis d'appel à la concurrence est paru le 4 juin 2007 sur le site Internet « CyberIndre » du Conseil Général de l'Indre et sur le site de la Communauté de Communes "Coeur de Brenne". La date limite de réception des offres était fixée au mercredi 25 juin 2007 à 12h00. La commission « Appel d'offres » s'est réunie le mardi 10 juillet 2007 pour l'attribution des marchés.

La commission a retenu les offres des entreprises suivantes :

Lot N°1- Fournitures des matériels et logiciels pour les écoles de la CDC :

**FLOTEC informatique** de ST MAUR (36250) pour un montant total de **6 680,60 € HT**

Lot n°2 – fourniture de deux ordinateurs pour les bureaux de la Communauté de Communes :

**INFOCENTRE** de BOURGES (18000) pour un montant total de **1 994,75 € HT**

Lot n°3 – fourniture et installation sur place d'un serveur de fichier et d'un système de sauvegarde centralisé pour les bureaux de la Communauté de Communes :

**INFOCENTRE** de BOURGES (18000) pour un montant total de **5 914,02 € HT**

Lot n°4 – fourniture et installation d'un ordinateur à la mairie de STE GEMME :

**DYNAUS Informatique** de LE BLANC (36300) pour un montant total de **1 283,55 € HT**

Lot n°5 – fourniture et installation d'un ordinateur à la mairie de ST MICHEL EN BRENNES :

**DYNAUS Informatique** de LE BLANC (36300) pour un montant total de **1 283,55 € HT**

Lot n°6 – fourniture et installation d'un ordinateur à la mairie d'OBTERRE

**DYNAUS Informatique** de LE BLANC (36300) pour un montant total de **1 283,55 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, entérine les décisions de la commission Appel d'Offres et approuve le compte rendu de Monsieur le Président de la commission Appel d'Offres. Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et à



transmettre aux membres du groupement toutes les pièces nécessaires à l'exécution de leur marché. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2007.

## **18. Construction d'une structure multiaccueil pour la petite enfance : Résultat de la consultation pour le choix des candidats**

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » rappelle que dans le cadre du projet de construction d'une structure Multiaccueil à PAULNAY, une consultation a été lancée sous forme d'un marché négocié.

Il rappelle le déroulement de la procédure : Un avis d'appel à la concurrence est paru le 7 juin 2007 sur les sites Internet « CyberIndre » du Conseil Général de l'Indre et sur de la Communauté de Communes "Coeur de Brenne" et dans la Nouvelle République le 14 juin 2007. Un affichage a eu lieu au siège de la CdC.

La date limite de réception des candidatures était fixée au mardi 3 juillet 2007 à 12 h00.

La commission « Appel d'offres » s'est réunie le jeudi 5 juillet 2007 et le 10 juillet 2007 et a retenu les candidatures des entreprises suivantes :

### Lot n°1 : V.R.D :

Eurovia Centre Val de Loire – 36300 LE POINCONNET

Berry Environnement – 36400 LA CHATRE

COLAS – 36300 LE POINCONNET

BTS – 36800 LE PONT CHRETIEN

### Lot n°2 : gros œuvre

BTS – 36800 LE PONT CHRETIEN

DELERY construction – 36003 CHATEAUROUX

LEDOUX sarl – 36290 AZAY LE FERRON

VIANO Aristide – 36700 CHATILLON SUR INDRE

POITRENAUD – 36800 ST GAULTIER

### Lot n° 3 : charpente / couverture

BOIS NATURE ET CONSTRUCTION – 36500 ST GENOU

GAUGRY DP – 36150 LINIEZ

SMAC ROUSSEAU – 36000 CHATEAUROUX

Sarl PASQUET – 36000 CHATEAUROUX

Sarl ABAUX – 86290 LA TRIMOUILLE

### Lot n° 4 : menuiseries extérieures aluminium

DUMAZERT – 36320 VILLEDIEU SUR INDRE

SOCIETE ARENALES – 36000 CHATEAUROUX

LMC – 36000 CHATEAUROUX

### Lot n° 5 : menuiseries bois

BHM – 36300 LE BLANC

CBR – 36800 LE PONT CHRETIEN

### Lot n° 6 : cloisons / doublages

LEDOUX Sarl – 36290 AZAY LE FERRON

BHM – 36300 LE BLANC

TECHNIPLATRE – 36400 LA CHATRE

CBR – 36800 LE PONT CHRETIEN

### Lot n° 7 : faux plafonds

LECOMTE SAS – 18400 ST FLORENT SUR CHER

BHM – 36300 LE BLANC

LEDOUX Sarl – 36290 AZAY LE FERRON

### Lot n° 8 : plomberie

GUERIN – 36300 LE BLANC

FOULATIER GALEA- 36250 ST MAUR

GANDOLFI – 36240 ECUEILLE

Sarl AUZANNEAU -86290 LA TRIMOUILLE

Lot n° 9 : électricité

GANDOLFI – 36240 ECUEILLE  
EMB Mitterrand SAS – 36000 CHATEAUROUX  
LABRUX SAS – 36300 LE BLANC  
Entreprise Roger HENON SARL – 36700 CHATILON SUR INDRE  
Sarl AUZANNEAU -86290 LA TRIMOUILLE

Lot n° 10 : carrelage / faïence

SEE - LAMOUREUX  
BERGER SAS -36130 DEOLS  
SMAC - 36250 ST MAUR  
LEDOUX Sarl – 36290 AZAY LE FERRON

Lot n° 11 : sols souples

SMAC - 36250 ST MAUR

Lot n° 12 : peinture

VILLERET SARL – 36500 PALLUAU SUR INDRE  
SMAC - 36250 ST MAUR  
DELAVALLE – 36000 CHATEAUROUX

Lot n° 13 : serrurerie

LMC – 36000 CHATEAUROUX

Monsieur le Président présente le dossier de consultation des entreprises préparé par Monsieur Bruno ROBINNE, Architecte chargé de la Maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire entérine les décisions de la commission Appel d'Offres et approuve le compte rendu de Monsieur le Président de la commission Appel d'Offres, approuve le dossier de consultation des entreprises et autorise Monsieur le Président à transmettre aux candidats retenus, les pièces nécessaires à la remise de leur offre.

**19. Adhésion à l'Association Départementale d'Information Géographique de l'Indre (ADIGI)**

Le Président expose au Conseil Communautaire le résultat du travail du Comité Technique pour l'Observation des Nouveaux Territoires (COTONT) dont Monsieur le Préfet de l'Indre est à l'initiative, afin d'acquérir les données de l'IGN (Institut Géographique National), c'est-à-dire le Référentiel à Grande Echelle, plus le scan 25 (carte IGN du département au 25 000 ème). Le COTONT a décidé que pour acquérir ces données par les différentes administrations, collectivités locales, entreprises publiques ou privées, la structure la plus appropriée est de créer une association de type loi 1901 nommée : ADIGI. Cette association a pour objet d'acquérir et de maintenir à jour les données du RGE.

Le Président propose que la Communauté de Communes adhère à l'ADIGI comme membre afin de pouvoir être copropriétaire des données du RGE et participe au fonctionnement de cette association à hauteur de 1 500 €.

Cela va permettre à la Communauté de Communes de bénéficier d'un Système d'Information Géographique nécessaire au fonctionnement et à la rationalisation de ses services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte l'adhésion de la Communauté de Communes "Coeur de Brenne de la Communauté de Communes "Coeur de Brenne" au fonctionnement de cette association à hauteur de 1 500 €.

Le Président est autorisé à représenter la Communauté de Communes en qualité de membre de l'ADIGI au sein de ses futurs statuts et de son organisation et à signer les statuts.

Les crédits nécessaires seront inscrits ultérieurement au Budget Principal 2007 sur décision modificative.

**20. Relais de Services Publics : projet de convention avec l'ASSEDIC**

Le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet de création de Relais de Services Publics (RSP). Il informe que pour obtenir le label RSP, la Communauté de Communes doit obtenir des partenariats avec 5 services publics.

C'est pourquoi, il propose la signature d'une convention de partenariat avec ASSEDIC dont il donne lecture. Elle doit permettre la formation pour l'animateur des RSP, une aide personnalisée pour la gestion quotidienne du site Assedic.fr et la mise en place d'une documentation spécifique pour les utilisateurs.

En contrepartie, la Communauté de Communes "Coeur de Brenne" s'engage à assurer la gratuité de l'accès aux portails Assedic.fr et ANPE.fr.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le projet de convention de partenariat avec ASSEDIC et autorise le Président à signer la convention et toutes les pièces à intervenir dans ce dossier. Le Conseil Communautaire accepte également que la Communauté de Communes "Coeur de Brenne" assure la gratuité de l'accès aux portails Assedic.fr et ANPE.fr.

## **21. Animations rurales : sortie au Futuroscope**

Le Président informe le Conseil Communautaire que dans le cadre des actions en faveur des adolescents et préadolescents, l'animateur rural propose de mettre en place une sortie au Futuroscope. Cette sortie coûtera au total 1 096 € et sera financée par la CAF de l'Indre dans le cadre du contrat « Temps Libres ».

Il propose que la participation des familles soit fixée à 16 € par jeune. Le coût résiduel reste à la charge de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte la mise en place de ce projet en faveur des adolescents et préadolescents. Il décide de fixer la participation des familles à 16 € par jeune. Le Président est autorisé à émettre les titres de recettes correspondants.

## **22. Espace Public Numérique : test d'un point satellite à AZAY LE FERRON**

Le Président rappelle l'ensemble du projet de mise en place des nouvelles technologies de l'Information et de la Communication sur le territoire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne ».

A cet effet, il propose la mise en place de points satellites sur les Communes d'Azay le Ferron, de Martizay, et de Mézières en Brenne. Afin de programmer cette mise en place, il propose de tester le dispositif en commençant par mettre un poste informatique de l'Espace Public Numérique de Saint Michel en Brenne à disposition du public, à l'Office de Tourisme d'Azay le Ferron. L'objectif est d'évaluer la faisabilité et le fonctionnement d'un tel dispositif du 15 juillet au 15 septembre 2007.

Il propose de signer une convention entre la Communauté de Communes « Cœur de Brenne » et l'Association de l'Office de Tourisme d'Azay le Ferron.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte la mise en place d'un poste informatique de l'Espace Public Numérique à l'Office de Tourisme d'Azay le Ferron du 15 juillet au 15 septembre 2007.

Le Président est autorisé à signer la convention de mise à disposition.

Publié le 16 juillet 2007

Le Président,

Jean Louis CAMUS